

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉ FAI – 000444 – AFR 47/020/00 Informations complémentaires sur l'AU 104/00

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## Craintes de « disparition » / Craintes de mauvais traitements et de torture

RWANDA / RÉPUBLIQUE  
DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Bruno Bahati, militant associatif

---

Londres, le 11 juillet 2000

Le 8 juillet 2000, Bruno Bahati a été provisoirement libéré du centre de détention militaire non officiel connu sous le nom de « Chien méchant », à Goma, en République démocratique du Congo (RDC).

D'après les informations recueillies, il n'a pas été torturé pendant qu'il était incarcéré dans ce centre de détention. Toutefois, Amnesty International poursuit ses investigations sur les allégations indiquant qu'il a été victime de sévices alors qu'il était aux mains de l'armée à Kigali, au Rwanda, avant d'être transféré à Goma.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes pour le moment. Merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*